

C. C. WEPPEES

Communauté de Communes du Pays de Weppes

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2008

Aubers, Bois-Grenier, Fromelles,
Le Maisnil, Radinghem-en-Weppes

Le 25 septembre deux mille huit à vingt heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Weppes s'est assemblé en séance ordinaire en la salle des Merlettes de Le Maisnil, après convocation légale faite le 19 du même mois, sous la présidence de Mr Michel DELEPAUL, Président.

Etaient présents : Mmes BLONDEL, ELOIRE, GLORIAN, LEMAHIEU, LUNG, MM. BAJEUX, BORREWATER, BRAME, CAPELLE, DEBOURSE, DELEPAUL, DUFRENOY, GALAND, HOURIEZ, HUCHETTE, LEBLEU, LECLERCQ, LEDOUX, VASSEUR, WOLFCARIUS.

Absents excusés : MM. GUILBERT, LESAFFRE, VANDRIESSCHE.

Secrétaire de séance : M. BORREWATER

=====

Monsieur le Président entame la réunion en transmettant au Conseil Communautaire les remerciements de M. et Mme LUNG Philippe, suite à la composition florale offerte par la C.C. Weppes à l'occasion de leur mariage.

1°) Lecture et approbation du procès verbal de la séance du 3 juillet 2008

Le procès verbal de la précédente réunion est accepté à l'unanimité.

2°) Adoption du rapport d'activité 2007 de la Communauté de Communes de Weppes

Monsieur le Président fait la lecture du rapport d'activité en précisant que certaines compétences (développement économique, MAPAD, aménagement du territoire) avaient été laissées en suspens au cours de l'année 2007 et qu'elles étaient relancées pour ce nouveau mandat.

Monsieur HUCHETTE souhaite connaître le nombre de Pass'Navettes vendus depuis la rentrée 2008. Après vérification, 10 Pass'Navettes ont été vendus. Monsieur Delepaul indique que notre service de transport TransWeppes va probablement être évoqué lors de l'étude du SCOT et qu'il pourra être présenté comme une solution d'évolution.

Avant de passer au vote, Monsieur le Président tient à remercier l'ensemble des conseillers communautaires en exercice en 2007 ainsi que le personnel administratif et technique pour le travail fourni. Une pensée particulière est faite à M. WACRENIER, M. WOLFCARIUS est chargé de lui transmettre le message.

Monsieur le Président donne lecture du rapport d'activité 2007 de la Communauté de Communes de Weppes. Celui-ci détaille les différentes actions menées par la collectivité en 2007 et les moyens affectés à la réalisation de ces actions.

Monsieur le Président précise que le rapport ne concerne que les compétences dévolues à la Communauté de Communes en 2007 et n'intègre donc pas les différents transferts intervenus au 1^{er} janvier 2008.

Après délibération et vote, le conseil communautaire adopte le rapport d'activité 2007 de la Communauté de Communes de Weppes à l'unanimité.

3°) Vote du rapport sur le coût et la qualité du service de traitement des déchets ménagers pour l'année 2007

Monsieur le Président laisse la parole à M. HUCHETTE, Vice-président au Développement Durable.

M. HUCHETTE fait tout d'abord un constat général de stabilité au cours des trois dernières années, pour exemple, les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2007 à 7 121 656,78 € contre 7 213 000 € en 2006.

Concernant le traitement des biodéchets, le tonnage a augmenté : 17 325,68 T en 2007 contre 16 691 T en 2006. M. Huchette évoque le compostage en indiquant qu'il est de plus en plus difficile d'ouvrir des centres de compostage en raison du développement de l'urbanisation.

M. HUCHETTE insiste ensuite sur la vente des matériaux qui concernent ceux pouvant être valorisés. Cette vente est une bonne source de recette puisqu'elle apporte en 2007 près de 700 000 €. A cette somme vient s'ajouter le soutien d'ECO Emballages pour un montant de 854 014,46 €. Cependant M. HUCHETTE insiste sur la baisse conséquente de ce soutien financier, le montant versé en 2006 étant de 1 138 000 €. M. CAPELLE demande à quoi est dû cette baisse ? Il est précisé que le montant attribué dépend de tranches prédéfinies et qu'à partir d'un certain tonnage valorisé, le soutien financier plafonne puis baisse. Autrement dit, on paie aujourd'hui notre bonne volonté, peut-être aurions nous dû aller plus progressivement dans la démarche du tri sélectif.

La Queue de tri a été mieux valorisée en 2007 dans l'usine d'incinération de Saint Saulve puisqu'elle apporte une production d'électricité. Cette amélioration a permis de réduire les coûts de traitement, ceux-ci s'élèvent à 1 608 297,23 € en 2007 contre 1 905 000 € en 2006.

En terme de fréquentations des déchetteries, M. HUCHETTE informe le Conseil Communautaire que chacune des déchetteries voient son nombre augmenté sauf la déchetterie de Fromelles. En effet la fréquentation est passée de 11 009 en 2005, à 10 806 en 2006 pour atteindre 9 798 en 2007. Il est nécessaire de s'interroger sur les raisons de cette baisse.

M. HOURIEZ souhaite connaître le tonnage récolté dans la déchetterie de Fromelles. M. HUCHETTE ne dispose pas du chiffre et dès vérification, transmettra la réponse.

M. BAJEUX rappelle que la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) est en constante augmentation et que cela ne nous est pas favorable.

M. BORREWATER s'interroge sur la différence du coût par habitant qui est de 47,01 € pour la CCPP – CCW et SIRIOM contre 38,70 € pour Cœur de Pévèle et Espaces en Pévèle et 38,15 € pour Pont à Marcq. M. HUCHETTE indique que la différence est due à la collecte des biodéchets.

Une réflexion est en cours pour diminuer les coûts notamment ceux des déchets verts et des biodéchets. M. HUCHETTE insiste sur la nécessité du compostage et de l'apport en déchetterie. Mme LUNG évoque le mulching. Les déchets verts coûtent cher or ils sont essentiellement composés d'eau. Il faut informer la population. C'est une question de culture, la population est habituée à une pelouse bien tondue, il faudra promouvoir le mulching avec beaucoup de communication.

M. BORREWATER fait part de la proposition d'un Maisnilois sur la possibilité de ne collecter les déchets verts et les biodéchets que tous les 15 jours en période hivernale. Cela réduirait en effet les coûts. La commission Développement Durable devra étudier cette option. Certains habitants risquent d'être mécontents au vue des odeurs. En période hivernale, il y a peu de risque d'odeur. M. BRAME déclare qu'il faut mettre les gens en face des réalités. M. HUCHETTE indique qu'une expérience semblable a été réalisée

sur la Commune d'HERRIN pendant un an. Il s'agissait de récolter la queue de tri tous les 15 jours. Cette tentative ne s'est pas avérée concluante même si 60% des personnes interrogées ont déclaré être satisfaites. M. HUCHETTE va demander un rendez-vous avec la société COVED, qui collectera nos déchets dès juin 2009, et verra avec eux les différentes options possibles.

Avant de passer au vote, Monsieur le Président remercie M. HUCHETTE et M. BAJEUX pour leur implication et le suivi de ces dossiers dont la technicité est complexe.

Monsieur le Président donne lecture du rapport d'activité 2007 remis par le SYMIDEME, syndicat auquel adhère la C.C.Weppes.

Celui-ci détaille les différentes actions menées par la collectivité en 2007 et les moyens affectés à la réalisation de ces actions.

Après délibération et vote, le conseil communautaire adopte le rapport d'activité 2007 du SYMIDEME à l'unanimité.

4°) Vote des attributions de Compensation 2008

Monsieur le Président indique que chaque conseil a été amené à se prononcer sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la Commission Locale des Charges Transférées a remis son rapport. Celui-ci a fait l'objet d'un vote dans chacune des communes.

La Communauté de Communes doit donc se prononcer sur le montant des attributions de compensation 2008 prévues dans le rapport.

Monsieur le Président détaille le montant du produit de Taxe Professionnelle à reverser. Ce montant s'élève à 974 106 €.

Puis, il présente le montant des charges transférées tel qu'il a été évalué par la Commission Locale des Charges Transférées soit 827 350 €.

Par conséquent, le montant à reverser est de 146 756 € et se répartit entre communes selon la clé de répartition des bases TP de 1999 de la manière suivante :

	<i>Montant total (1)</i>	<i>Acompte versé (2)</i>	<i>Solde à verser (1)- (2)</i>
<i>Aubers</i>	<i>7 323</i>	<i>2 234</i>	<i>5 089</i>
<i>Bois-Grenier</i>	<i>61 447</i>	<i>18 744</i>	<i>42 703</i>
<i>Fromelles</i>	<i>2 671</i>	<i>815</i>	<i>1 856</i>
<i>Le Maisnil</i>	<i>2 407</i>	<i>734</i>	<i>1 673</i>
<i>Radinghem</i>	<i>72 908</i>	<i>22 240</i>	<i>50 668</i>
<i>TOTAL</i>	<i>146 756</i>	<i>44 767</i>	<i>101 989</i>

Monsieur le Président rappelle qu'un acompte avait été versé en début d'année 2008 aux communes (colonne (2)).

Après délibération et vote, le conseil communautaire vote les attributions de compensations 2008 selon les modalités précitées à l'unanimité.

5°) Création de quatre postes au tableau des effectifs 2008

Monsieur le Président annonce au Conseil Communautaire la réussite de 4 agents au concours d'adjoint technique de 1^{ère} classe. Il propose de nommer ces 4 agents dans ce nouveau grade en précisant que pour trois d'entre eux, cette évolution n'a aucune incidence actuelle sur la charge salariale de la C.C.Weppes. Pour le quatrième, ce reclassement lui permettra de gagner 7 points d'indices soit une augmentation de 31,90 € par mois.

Monsieur le Président indique ensuite au Conseil Communautaire que le contrat de 6 mois de Cédric Leron arrive à échéance et qu'il faut décider de la pérennisation ou non de son poste. Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire que M. LERNON est un agent exemplaire qui s'est bien intégré dans l'équipe. M. CAPELLE s'interroge sur la spécialité de M. LERNON. Il s'agit d'un agent polyvalent. Le Conseil Communautaire donne un accord de principe pour la nomination de M. LERNON dans le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe.

Monsieur le Président informe également le Conseil que 4 postes sont à supprimer et précise que cela nécessite un avis préalable du comité technique paritaire. Le Conseil Communautaire accepte la suppression d'un poste d'agent de maîtrise et de 3 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Au sujet des agents, M. WOLFCARIUS indique avoir reçu une contravention pour excès de vitesse datant du mois de mai et concernant un véhicule mis à disposition de la C.C.Weppes. Il est convenu que cette contravention sera transmise à Sylvain JOAO qui tentera de déterminer quel agent était au volant. Monsieur le Président précise que cette contravention sera payée par l'agent responsable étant donné qu'il s'agit d'un excès de vitesse.

Monsieur le Président propose de passer au vote :

Monsieur le Président informe l'assemblée de la nécessité de créer quatre postes d'adjoints techniques de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre 2008.

A la suite de cette proposition, le tableau des effectifs aurait la présentation suivante :

Grade	Catégorie	Nombre	Pourvus	Non pourvus	A supprimer
<i>Attaché territorial TC</i>	<i>A</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	
<i>Technicien supérieur TC</i>	<i>B</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	
<i>Agent de maîtrise principal TC</i>	<i>C</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Agent technique principal de 2^{ème} classe TC</i>	<i>C</i>	<i>4</i>	<i>4</i>	<i>0</i>	
<i>Adjoint administratif de 1^{ère} classe</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	
<i>Adjoint technique de 1^{ère} classe</i>	<i>C</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>0</i>	
<i>Adjoint administratif de 2^{ème} classe</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	
<i>Adjoint technique de 2^{ème} classe</i>	<i>C</i>	<i>9</i>	<i>6</i>	<i>3</i>	<i>3</i>
TOTAL		24	20	4	4

Monsieur le Président dit au conseil qu'il va enclencher la procédure pour supprimer quatre postes du tableau des effectifs devenus inutiles.

Après délibération et vote, jugeant le besoin justifié, le conseil communautaire crée les quatre postes d'adjoints techniques de 1^{ère} classe à l'unanimité.

6°) Décision modificative budgétaire n°1

Monsieur le Président présente à l'assemblée un projet de décision modificative budgétaire qui a été étudié en commission Finances.

Ce projet se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Art 60631	2 500,00	Art 6419	5000,00
Art 60632	-7 000,00	Art 74124	-200 000,00
Art 6068	84 771,93	Art 74831	293 457,00
Art 61551	1 500,00	Art 758	500,00
Art 61558	500,00	Art 7713	636,27
Art 6156	4 000,00	Art 773	178,66
Art 617	1 700,00		
Art 6262	500,00		
Art 6451	1 000,00		
Art 6453	1 000,00		
Art 64832	1 800,00		
Art 6531	7 000,00		
Art 6533	500,00		
TOTAL	99 771,93	TOTAL	99 771,93

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Art 2033-10006	55,00	Art 1641-000	120 000,00
Art 2158-10001	3 000,00		
Art 21318- 10006	116 945,00		
TOTAL	120 000,00	TOTAL	120 000,00

Après délibération et vote, le conseil communautaire vote la décision modificative budgétaire n°1, à l'unanimité.

7°) Indemnité de conseil au comptable public

Monsieur le Président précise au Conseil Communautaire qu'un comptable du trésor est chargé de tenir les comptes des collectivités et de conseiller les communes dans leur gestion. Cette partie gestion est à rémunérer par les collectivités.

Monsieur le Président précise que quelques communes rencontrent des difficultés avec notre trésorerie et que le paiement des factures a du retard. Cependant, le bureau des maires s'est prononcé pour le maintien d'une indemnité au taux de 100%.

Monsieur le Président présente le dossier de l'indemnité de conseil du comptable public pour l'année 2008. Compte tenu des relations de confiance qui se sont établies et des conseils qui sont régulièrement prodigués, Monsieur le Président propose le taux de 100%.

A la suite de ces explications et après délibération, le conseil communautaire, par 15 voix pour et 2 voix contre, autorise Monsieur le Président à verser l'indemnité de conseil au taux de 100% à M. Jean Pierre THOOFT, Trésorier de Loos Les Weppes.

8°) Lancement de la consultation des établissements bancaires pour les projets de constructions.

Monsieur le Président informe qu'une enveloppe de 2,5 / 3 millions d'€ a été prévue pour les projets d'investissements nouveaux du mandat. Cette enveloppe couvre pour l'instant la construction des services techniques, la construction du Musée de Fromelles et les différents fonds de concours.

Le premier projet à sortir est celui des services techniques. Il convient donc d'organiser la consultation des établissements bancaires pour le recours à l'emprunt. Trois principaux intervenants dans le financement des collectivités territoriales sont consultés : Dexia Crédit Local, Crédit Agricole, Caisse d'Epargne.

Le Conseil Communautaire sera de nouveau appelé à se prononcer lorsque la proposition officielle des établissements se présentera.

M. HOURIEZ demande à Monsieur le Président comment la C.C.Weppes va assurer le remboursement de l'emprunt étant donné la perte de Taxe Professionnelle ? Une solution sera proposée lors du compte rendu des travaux des commissions, point n°10 à l'ordre du jour.

9°) Lancement de la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre chargé de la construction des services techniques intercommunaux

Monsieur le Président annonce au Conseil Communautaire que la Commission d'appel d'offres réunie le 18 septembre a choisi trois architectes parmi 10 candidats.

Les trois architectes choisis sont :

- Roland Petit à Wingles
- Lemay Toulouse à Lille
- Blandine VanWelscappel à Bailleul

Monsieur le Président propose de créer un comité de pilotage rassemblant deux membres de la C.C.Weppes issus de quatre commissions ayant un rapport avec le STI. Les 4 commissions sont : Finances et développement économique, cadre de vie, mise à disposition de services et développement durable. Monsieur le Président sera le responsable de ce comité de pilotage. Il serait utile que les membres de la Commission d'Appel d'Offre fassent parti de ce comité de pilotage.

Après appel de candidature, le comité de pilotage se compose de la façon suivante :

MAD de services	Jean-Marie VASSEUR
	Laurent DUFRENOY
Finances et développement économique	Bernard LEBLEU
	Véronique LEMAHIEU
Développement durable	Eric HOURIEZ
	Nicole GLORIAN
Cadre de Vie	François Xavier CAPELLE
	Alain LECLERCQ

La commission d'appel d'offres conservera son rôle spécifique de choix du maître d'œuvre et des entreprises.

Dès le 26 septembre, les trois architectes vont recevoir le programme des services techniques et vont donc pouvoir nous faire leurs propositions.

M. JOAO précise au comité de pilotage que des réunions devront se monter rapidement afin que la demande de subvention puisse se faire.

10°) Travaux des commissions

Commission Finances et Développement Economique

Monsieur le Président, responsable de la commission, indique au conseil que les deux principaux points de travail de la commission ont été l'étude de la décision modificative budgétaire qui vient d'être votée et les questions de financement des projets de la C.C.Weppes. Monsieur le Président précise que la commission est au stade de l'analyse, de l'approche et que donc, les décisions seront à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Monsieur le Président rappelle que la commission a été saisie de différents projets (bâtiment pour le service technique, musée...) pour une enveloppe maximale de 3 000 000 €. De l'investissement pour les voiries est également à prévoir. Le rôle de la commission est de faire cadrer cette masse de dépenses avec les financements de la C.C.Weppes et la perte de 270 000 € de taxe professionnelle. Pour cela, l'avis technique de la commission Finances est la mise en place d'une fiscalité mixte additionnelle. Le besoin de financement en fiscalité mixte serait de 200 000 €. La décision, lors du prochain conseil communautaire, va impacter sur le choix des projets à réaliser. La mise en place d'une telle fiscalité doit être réfléchiée dans chaque commune, il serait prématuré d'ouvrir le débat maintenant. La commission doit affiner sa proposition et rencontrer les différents établissements bancaires.

Concernant le développement économique, la commission attend avec impatience les travaux du SCOT. M. HUCHETTE indique qu'il est difficile de se projeter. En effet, le SCOT, une fois voté, a une durée d'application d'environ 15-20 ans jusqu'à sa révision ou son remplacement. Les actions sont applicables après approbation du SCOT par le Syndicat mixte et les communes le composant. Monsieur le Président conclut en déclarant qu'il faut que chaque commune réfléchisse à ce qui est bénéfique pour son territoire.

Commission Développement Durable

M. HUCHETTE, responsable de la commission, indique que les réunions ont permis de lister des actions à mettre en place : prises de contact avec les écoles (envoi d'un courrier), politique de réduction des déchets (stop pubs, promotion du compostage), gestion différenciée.... La commission demande également que les services communautaires soient exemplaires, un constat des consommations d'eau, de pesticides, de papier, de carburant sera fait. Volonté d'être présent dans tous les projets et les gros achats.

M. HUCHETTE annonce au conseil qu'un stagiaire, Yoan, fera une étude tout au long de l'année sur le développement durable.

Mme LEMAHIEU demande s'il est possible de réaliser une démarche identique à celle des composteurs, pour des bacs à rétention d'eau. Cela est à étudier.

Mme LUNG fait part à Monsieur le Président que M. SPYCHALA, conseiller municipal d'Aubers, souhaite le rencontrer pour discuter de projets relatifs au développement durable. Monsieur le Président l'invite à prendre rendez-vous.

11°) Communications du Président et questions diverses

- ↳ Monsieur le Président communique au Conseil Communautaire la date des vœux 2009. La cérémonie aura lieu le vendredi 23 janvier 2009. Nous sommes dans l'attente de la confirmation du lieu, mais la cérémonie devrait se dérouler à Radinghem-en-Weppes.
- ↳ Monsieur le Président informe les conseillers qu'une manifestation festive de fin d'année pour le personnel est organisée le mardi 16 décembre 2008 au Foyer Rural d'Aubers. Il s'agira d'un spectacle de Noël suivi d'un apéritif. L'ensemble du personnel intercommunal et communal est convié à cette manifestation.
- ↳ Mme LEMAHIEU a lu un article sur les éoliennes et demande si cela pourrait être une solution d'apport de taxe professionnelle sur la C.C.Weppes. M. BORREWATER précise que pour le moment les PLU communaux interdisent l'implantation d'éoliennes. Monsieur le Président indique que le bénéfice irait à la C.C.Weppes mais se demande quelle commune accepterait d'implanter un champ d'éoliennes. De nombreuses réglementations existent en matière d'éolienne (distances à respecter avec les populations, couloir de vent...). Même si cette solution n'est pas forcément celle à adopter, il convient d'étudier cette possibilité en commission Développement Durable.
- ↳ Mme LEMAHIEU intervient au sujet de la mise en réseau des médiathèques et demande si la Communauté de Communes de Weppes a les moyens financiers d'embaucher un agent du patrimoine. M. CARLIER indique que ce poste a été prévu dans les projections financières de la C.C.Weppes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Les membres de la C.C.Weppes,

Le Président,